

Procès-verbal de la réunion du Bureau N°1 du 6 janvier 2016

**Fédération Française du Sport Adapté
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971
N° de dossier 71/956
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999**

Les membres du bureau exécutif de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 3, rue Cépré, 75015 Paris, se sont réunis le mercredi 6 janvier 2016 au siège fédéral, sur convocation écrite du président.

Chaque participant signe le registre de présence en entrant en séance à 18h00

Présents :

Marc TRUFFAUT	Président
Henri MIAU	Vice-président délégué
Jean-Claude WACH	Trésorier
Joël RENAULT	Secrétaire général
Roy COMPTE	Vice-président chargé de la formation, études, recherches, publications et du suivi du projet fédéral
Yves OBIS	Vice-président chargé du suivi du secteur compétitif et du développement du secteur non compétitif
Marie-José LALLART	Secrétaire générale adjointe

Assistent à la séance

Marie Paule FERNEZ	Directrice technique nationale
Alain DELETOILLE	Directeur exécutif et juridique

Le président souhaite la bonne année à tous les membres du bureau. Ce bureau se tient pour la première fois dans les nouveaux locaux de la FFSA. L'emménagement du siège fédéral et l'installation des différents services n'étant pas totalement terminés, la réunion se tient provisoirement dans un bureau qui sera le futur bureau du président et des élus.

L'ordre du jour étant très dense, il donne la parole à la DTN.

1°) Projet d'organisation sportive de la FFSA conçue à partir de la réforme territoriale des ligues :

Marie Paule Fernez rappelle que la loi créant un nouveau découpage des régions administrative fait obligation aux fédérations sportives, conformément au code du sport, d'adapter les limites territoriales des ligues à ces nouvelles régions. Toutefois les fédérations sportives peuvent prendre toute initiative pour repenser leur organisation sportive, celle-ci n'étant pas tenue à respecter le découpage administratif des régions nouvelles.

Ce nouveau découpage administratif, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016 est donc une opportunité pour repenser l'organisation sportive de la FFSA et, ainsi de rééquilibrer les régions en matière de pratique compétitive. Il faut souligner que 3 régions actuelles représentent 50% de licenciés SA.

Le rééquilibrage porterait sur les 18 disciplines codifiées de la FFSA, liées à l'organisation de compétitions, à la délivrance de titres de champions de France FFSA, à la formation d'encadrants et d'arbitres.

La DTN, après réflexion et étude, propose que la FFSA évolue vers une organisation de la pratique sportive compétitive sur 17 zones territoriales. La proposition de ce découpage de la France en 17 zones a été définie à partir des critères suivant :

- Nombre de licenciés et répartition dans les régions actuelles

- Repérage des bassins de pratiques
- Prises en compte des habitudes de fonctionnement dans les territoires
- Prises en compte des usages de collaborations inter-ligues ou inter-départements
- Analyses des contraintes ou possibilité de déplacement entre les territoires

La création de ces 17 zones donne lieu à deux propositions de découpage de la France présentés au bureau. Elle s'accompagnerait de la création de de 17 ETZ (équipes techniques de zones) animées par un coordonnateur.

Un échange entre les membres du bureau permet d'aborder quelques thèmes liés aux modalités de participations aux compétitions à venir. Par exemple faut-il imposer ou non aux associations sportives l'obligation de passer par une compétition départementale, puis une compétition de zone pour aller aux championnats de France !!!

Le président remercie Marie Paule pour tout le travail effectué par la DTN. Cette réflexion et cette proposition doivent pouvoir

- Etre présentés aux présidents de ligues lors de la réunion du 22 janvier
- Faire l'objet d'un travail collectif entre les participants du prochain congrès de la FFSA à Grenoble en mars 2016.

2°) Réforme territoriale des ligues :

Marc Truffaut informe le bureau qu'il a chargé Manon VAUJOUR d'une mission principale sur l'accompagnement des ligues dans leur réorganisation et mise en place des nouvelles ligues.

- Dans un premier temps elle devra contacter chaque ligue pour connaître où en sont les premières rencontres entre dirigeants de chaque ligue concernée pour envisager la fusion.
- Les élus de ces ligues devront faire remonter à Manon les questions, interrogations, difficultés rencontrées. Manon se mettra à leur disposition pour se rendre sur les territoires qui le souhaitent, avec un élu national et un CTN pour les accompagner techniquement dans leur projet de fusion.
- Elle adressera aux ligues un projet de statuts type de ligue, préparé par Henri MIAU et Joël RENAULT et quelques présidents de ligues volontaires suite à la réunion du 22 janvier ainsi qu'un exemple de traité de fusion absorption. Ces documents serviront de base pour préparer la nouvelle organisation de leur ligue.

3°) Affiliation d'associations :

Deux demandes d'affiliations sont acceptées sous réserve que leur dossier soit complet :

- Sport et Partage C'est Pau'cible (64)
- Judo Jusitsu Poissy (78)

Joël RENAULT évoque la procédure à mettre en place à la FFSA pour analyser les demandes d'affiliation d'associations sportives, dans la mesure où désormais, conformément au code du sport, l'affiliation à une fédération agréée vaut « agrément sport ». Marie Paule souhaite qu'à la deuxième année de fonctionnement à la FFSA, l'association, au moment de son versement de la cotisation, puisse adresser obligatoirement le bilan financier de l'exercice écoulé. Les avis de la ligue et du CDSA concernés seront sollicités sur la vie associative et le fonctionnement effectif de l'association néanmoins le bureau ne souhaite pas la mise en place « d'une usine à gaz ». Manon VAUJOUR sera chargée du suivi de ce dossier et Marie-Paule FERNEZ rejoindra le groupe déjà constitué.

Une demande d'association qui regroupe plusieurs établissements dont l'un est dans le département voisin, accord que cette association puisse licencier les adhérents du département voisin.

Un petit groupe comprenant des cadres technique et le département sport sera sollicité sur les

problématiques des licences surtout celles liées à la licence Juge et arbitre et l'assurance du sportif lors de la prise de licences multi clubs.

4°) Préparation du congrès fédéral 2016 à Grenoble :

Alain DELETOILLE et J Claude WACH se déplaceront à Grenoble le lundi 18 janvier pour vérifier la faisabilité d'organisation de cet événement sur Grenoble.

Pour la tenue de l'AG ordinaire, Joël RENAULT demandera aux élus concernés leur rapport d'activité pour le 5 février date de rigueur ! Comme l'an passé le secrétaire général présentera le rapport d'activité résumant l'ensemble des rapports. Seuls seront donc présentés en tribune le rapport moral du président, le rapport du SG, le rapport médical, le rapport financier.

5°) Présentation de la convention d'objectif au ministère des sports :

Le président relate sa rencontre avec le directeur des sports qui a reçu les représentants FFSA pour présenter la convention d'objectif FFSA 2016. Il tient à remercier Marie-Paule FERNEZ pour l'ensemble du travail effectué pour préparer le document présenté au ministère. L'accueil par le ministère a été excellent. Le résultat se traduit par une subvention augmentée de 36 000€ par rapport à 2015.

6°) Relations avec l'UNSS :

Marc TRUFFAUT relate sa rencontre avec le directeur national de l'UNSS au siège du ministère des sports et de représentants de l'administration centrale le 5 janvier. En trente minutes, après une présentation franche de Marc TRUFFAUT sur les difficultés rencontrés sur nos territoires SA avec cette union, les échanges ont été extrêmement positifs, l'UNSS affirmant qu'elle n'a aucune velléité pour s'introduire dans le milieu médico-social et qu'elle propose sa collaboration pour développer une pratique d'activités sportives non couverte par le SA dans certains territoires notamment ruraux ou dans des départements dans lesquels le SA n'est pas présent.

Une convention nouvelle est à réécrire. Elle favorisera la vie associative et la création d'associations sportives SA qui pourrait adhérer à la fois à l'UNSS et à la FFSA.

7°) Accompagnement et encadrement des sportifs en compétition SA :

Lors des championnats de France mais aussi lors de compétitions régionales voire départementales, on constate parfois que les sportifs licenciés au SA sont encadrés, accompagnés sans que ces personnes soient licenciés à la FFSA. Il arrive même parfois que des réclamations soient déposées lors de compétitions nationales alors que ces personnes ne sont pas licenciés.

Il est impératif de rappeler à toutes les associations, comités, ligues qui permettent un tel accompagnement ou encadrement de leurs sportifs dans des compétitions SA, sans que les personnes à qui leur sont confiées ces missions soient licenciées à la FFSA, engagent leur responsabilité civile, voire pénale en cas d'accident grave. Faudrait-il baisser la licence dirigeant pour l'incitation à la prise de licence ?

8°) Divers :

Commission médicale

Devant le refus de certaines dispositions quant à l'indemnisation des médecins certainement dû aux questions trop vagues et/ou au vote électronique qui n'a pas permis d'en discuter. Il est décidé de travailler la formulation et à représenter les résolutions au comité directeur. Une piste pourrait être explorée, celle de la tarification basée sur les tarifs du CPSF.

Positionnement du sport santé à la FFSA

2 volets, un qui est « sport » et un « sport santé médical »

Le Président doit entrer en contact avec Fabienne Mangoni pour l'informer que le dossier sport santé sera examiné au prochain comité Directeur. Il y a lieu d'attendre ce comité directeur avant tout envoi à la Commission médicale du CNOSF.

Défi Nature en Haute Normandie par la ligue : validation pour 2016

Mutuelle complémentaire pour les salariés au siège : c'est Umanens/mutuelle familiale qui a été adopté.

Psycyclette :

Contacts avec Michel Lacan, Vice-président de l'Unafam. Yves Obis ne souhaite pas que la FFSA poursuive l'expérience effectuée l'an passé s'il n'y a pas de réciprocité de la part de l'Unafam. Néanmoins il ne semble pas judicieux de laisser cette fédération occuper seule le terrain. En conséquence, il conviendra de prévoir une réunion entre les deux présidents et d'établir une convention pour cette opération. Pas d'autre intervention de la part d'Yves Obis.

Demande de subventions du CD de l'Yonne :

Le CDSA de l'Yonne a adressé une demande d'aide financière de 2000€ à la FFSA pour conforter ses actions de développement. Le bureau n'est pas défavorable au principe d'une aide ponctuelle sur ce département mais souhaite davantage de renseignements pour juger de la validité de la demande.

Demande de subvention du CD 16 :

Le CDSA de Charentes a adressé une demande d'aide financière de 750€ pour une association de son département. Le bureau juge cette demande non recevable et estime que le CDSA peut l'aider ou solliciter la ligue Poitou Charentes pour partager cette aide.

14 juillet 2018 : cérémonie d'ouverture des jeux européens INAS à Paris.

Journées des présidents et inauguration du siège :

Un rappel est fait sur l'organisation des journées des présidents les 22 et 23 janvier ni n'est pas totalement finalisé car nous attendons les confirmations des intervenants.

Inauguration du siège fédérale le 22 janvier à 18h00.

Il reste encore de nombreux cartons de déménagement sur place. Il sera installé deux téléviseurs qui remplaceront le vidéoprojecteur et qui pourront servir à la visioconférence.

Département Sport

Le département Sport devra présenter les championnats de France à valider au prochain comité directeur, en effet pour les organisateurs, il faut plus d'an de démarches pour réunir des financements, une équipe...

Relations FFSA – Présidents de Ligues et de CDSA

Certains élus s'étonnent que les documents importants et personnels concernant les présidents de ligues et CDSA soient envoyés par la FFSA sur les boîtes mail des CDSA et ligues. Il semble que des présidents de ligues et de CDSA ne puissent pas en prendre connaissance, ces documents n'étant pas communiqués par les salariés. Il devient impératif que la FFSA puisse s'adresser personnellement aux présidents en certaines occasions. Chaque ligue et CDSA devra fournir une adresse mail personnelle du président.

Indemnités de sujétions

Le bureau valide les propositions faites en bureau.

Livret Sport Santé, document SAJ

Vincent Ratelade est en arrêt maladie malheureusement le travail s'accumule, Nina doit se recentrer sur les missions de Vincent, en conséquence un prestataire de service sera cherché de préférence dans la région Auvergne afin qu'Aurélié Charasse puisse gérer plus facilement l'impression de ces documents. La dépense ne devra pas dépasser le remboursement des indemnités journalières de la CPAM. Le tout se concrétisera en concertation avec Michel PONCHAUT élu missionné sur la communication.

France Jeunes 2016

Une demande de la DTN que soit convié à un entretien avec Marc TRUFFAUT en urgence Bruno HENNEBELLE suite à une alerte sur les conditions d'organisation du prochain France SAJ.

La séance est close à 21 h15



Joël RENAULT
Secrétaire Général



Marc TRUFFAUT
Président